

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le 20 novembre à 19H00, le Conseil municipal de la Commune de Feytiat s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Gaston CHASSAIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Date de convocation du Conseil municipal : 14 novembre 2024

Étaient présents :

Gaston CHASSAIN, Laurent LAFAYE, Catherine GOUDOUD, Gilbert ROUSSEAU, Nicolas BALOT, Marie-Claude BODEN, Jean-Marie MIGNOT, Martine LEPETIT, Alain GERBAUD, Jean-François BATIER, Danièle BARRIERE, Jean-Jacques MORLAY, Pascal DUGEAY, Claudette COULAUD, Christian REYNAUD, Eric GOUVIER, Marie-José ROBERT, Magali BOISSONNEAU, Frédérique GRANET, Dimitri NIOSSOBANTOU, Céline DUPUY-LEGRAND, Chantal BOUTHINAUD, Pascal BUSSIERE, Julien MORIN

Étaient absents représentés :

Marylène VERDEME pouvoir à Catherine GOUDOUD
Blanche ROUX pouvoir à Céline DUPUY-LEGRAND
Laure ROUBERTIE pouvoir à Gilbert ROUSSEAU
Delphine GABOUTY pouvoir à Pascal BUSSIERE
Bénédicte MARCOUL-SOULIE pouvoir à Laurent LAFAYE

Étaient absents excusés :

Marylène VERDEME, Blanche ROUX, Laure ROUBERTIE, Delphine GABOUTY, Bénédicte MARCOUL-SOULIE

Secrétaire de séance : Madame Martine LEPETIT

N°2024/D/074 - Objet : Aide exceptionnelle à l'Espagne suite aux terribles inondations

A la suite des inondations dévastatrices qui ont touché les villes de Valence et d'autres régions d'Espagne en ce début de mois de Novembre, la municipalité de Feytiat s'est mise en relation avec la ville d'Arenys de Munt, ville jumelle, afin de participer à l'élan de solidarité et d'entraide.

Après concertation avec les élus d'Arenys de Munt et le Comité de Jumelage de Feytiat, la municipalité de Feytiat propose d'apporter une subvention exceptionnelle de 5 000 €, en soutien aux victimes.

Cette subvention sera versée à la Croix Rouge Espagnole qui centralise les dons destinés aux personnes touchées dans le Pays valencien.

Elle viendra s'ajouter à la subvention exceptionnelle de 2 000 €, versée par le Comité de Jumelage.

Par cette mobilisation exceptionnelle, Feytiat réaffirme son engagement en faveur de la solidarité internationale et des liens d'amitié avec ses villes jumelées.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de valider le versement de 5 000 €, prélevé sur le budget principal, sur le compte de la Croix Rouge Espagnole.

Le Conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme
En mairie le 20 novembre

Le Maire,




Gaston CHASSAIN.